



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu du conseil municipal du lundi 02 Mars 2020

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

Mr Marc CHARBONNIER, Mr Joël GALLICE, Mr Guy KLETTY, Mr Jean-Michel TRON, Mme Nicole BOUCHACOURT, Mr Roger MASSE, Mr René TRÉRIEUX, Mr Gaël GUIBAUD, Mr Gérard MICHEL, Mme Line AILLAUD, Mme Sandrine ENGELBERT, Mr Stéphane CLERJON, Mme Odile GHELAB, Mr Olivier MARTIN, Mr Pierre-Michel ESTRAYER.

Absents excusés :

Mme Martine COMBE, Mme Annaïck GOYARD, Mr Guy BARNEAUD, Mr Mickaël RAYNAUD, Mme Monique AUBERT.

Sont représentés :

Mme Martine COMBE a donné pouvoir à Mr Marc CHARBONNIER.

Est désigné secrétaire de séance :

Mme Odile GHELAB.

Date de convocation : 20.02.2020

Public: 0 personne.

Ouverture du conseil

Certains sujets sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Bail à construction pour toiture photovoltaïque
- Plan de financement pour l'étude sur la voie verte.
- Avenant n°3 ALSH.

Les points à l'ordre du jour

1. *Validation du compte rendu du précédent conseil municipal.*

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

2. *Compte administratif et du compte de gestion du budget principal 2019.*

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES 2019	1 811 734,11 €	1 480 012,89 €
RECETTES 2019	2 080 902,43 €	2 188 331,64 €
SOLDE 2019	269 168,32 € EXCEDENT	708 318,75 € EXCEDENT
Report résultat 2018	843 903,51 € EXCEDENT	-711 560,60 € DEFICIT
Part affectée à l'investissement Exercice 2019	711 560,60 €	
Résultat 2019	401 511,23 € EXCEDENT	-3 241,85 € DEFICIT
Résultat global	398 269,38 € EXCEDENT	

Compte-Rendu
du conseil municipal
du lundi 02 Mars 2020

Le conseil municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2020 de la Commune :

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté, le montant de 295 860,38 €
- au compte 1068 recettes d'investissement, le montant de 105 650.85 €.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité, sans la participation du Maire.

3. Compte administratif et du compte de gestion du budget camping le Fein 2019.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2019	72 057,22 €		35 991,58 €	
RECETTES 2019	104 923,84 €		37 604,50 €	
SOLDE 2019	32 866,62 €	EXCEDENT	1 612,92 €	EXCEDENT
Report résultat 2018	166 784,72 €	EXCEDENT	444 478,94 €	EXCEDENT
Résultat 2019	199 651,34 €	EXCEDENT	446 091,86 €	EXCEDENT
Résultat global	645 743,20 €		EXCEDENT	

Le conseil municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2020 du Camping le Fein :

- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté le montant de 199 651.34 €
- au compte 001 excédent d'investissement reporté le montant de 446 091.86 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité, sans la participation du Maire.

4. Compte administratif et du compte de gestion du budget « Lotissement Collet II » 2019.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2019	41 840,48 €		19 692,84 €	
RECETTES 2019	43 403,68 €		38 206,96 €	
SOLDE 2019	1 563,20 €	EXCEDENT	18 514,12 €	EXCEDENT
Report résultat 2018	-1 563,20 €	DEFICIT	61 729,81 €	EXCEDENT
Résultat 2019	0,00 €	DEFICIT	80 243,93 €	EXCEDENT
Résultat global	80 243,93 €		EXCEDENT	

Le conseil municipal décide de reporter au budget primitif 2020 du Lotissement le Collet II, au compte 001 Recettes d'investissement l'excédent d'investissement soit 80 243.93 €.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité, sans la participation du Maire.

5. Compte administratif et du compte de gestion du budget Eau USP 2019.

Il apparait des écarts avec les comptes de gestion, en l'absence de Guillaume Saintherant, la présentation des comptes du budget de l'eau est reportée.



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu du conseil municipal du lundi 02 Mars 2020

6. Incorporation de parcelles présumées sans maître.

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment en ce qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Cette procédure détaillée à l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, impose notamment de diligenter une enquête préalable relative à la propriété desdits biens et de s'acquitter de mesures de publicité obligatoires.

En conséquence, le Maire présente un projet de délibération pour valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

7. Convention Transports SARLIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec les autocars Sarlin afin de définir les modalités d'exécution des transports scolaire et des navettes vers un marché de Seyne. Cette convention précise les tarifs appliqués par la Société SARLIN pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

8. Choix du prestataire pour l'accompagnement de la commune pour la mise en place d'une procédure de DSP pour le camping le Fein.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit être vigilante quant au renouvellement de la DSP du camping Le Fein.

Un appel à la concurrence doit être mis en place, il est donc souhaitable de se faire accompagner par un professionnel du tourisme et juridique.

Nous avons 4 propositions différentes.

Monsieur le Maire propose la lecture de l'analyse des offres.

Le conseil municipal vote pour le cabinet Protourisme à l'unanimité.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du lundi 02 Mars 2020

9. Bail à construction administratif Eco Apex 9, pour toiture photovoltaïque.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est opportun de prendre acte du bail à construction administratif avec la société ECO APEX 9, dont le siège est à Montpellier (34980). La société ECO APEX 9 s'engage à la construction d'une centrale photovoltaïque pour la toiture d'un bâtiment situé sur le territoire de la commune, cadastré section 198 A numéros A 1039 et A 1083.

Ce bail à construction non reconductible aurait une durée maximum de 372 mois (soit 31 années entières, consécutives),

Pour une redevance annuelle consentie par ECO APEX 9 selon les principes suivants :

- Un montant de 50 € hors taxe par an auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.
- Le premier paiement de la redevance interviendra le 31 décembre de l'année de signature.
- Le montant de la redevance d'un commun accord ne subira aucune indexation et ce pendant toute la durée du bail.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

10. Plan de financement pour l'étude sur la voie verte.

Monsieur le Maire expose que la Région a approuvé les termes du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de nouvelle génération intégrant les ambitions du Plan climat « Une COP d'avance ». La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a également approuvé le CRET2 et son volet opérationnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de CRET2 pour l'opération qui concerne sa commune. Il s'agit de l'étude pour une voie verte, entre la base de Saint-Vincent-les-Forts et l'embarcadère de La Bréole.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Montant estimé des études	68 800€	CRET2	27 600€
		Autofinancement	41 200€
Total dépenses	68 800€	Total recettes	68 800€

Le conseil municipal vote favorablement à 11 voix, contre à 1 voix et abstention à 4 voix.

11. Bureaux de votes

Chaque élu présent s'inscrit sur un créneau horaire pour tenir les bureaux de vote des 15 et 22 Mars.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu
du conseil municipal
du lundi 02 Mars 2020

12. Avenant n°3 ASLH 3-11 ans

Monsieur le Maire rappelle la convention signée entre la CCVUSP et la Commune en date du 04 Décembre 2017.

Il précise qu'un troisième avenant modifiant l'article 4, paragraphe 2 de la convention initiale doit être signé puisque le montant perçu en 2020 ne sera pas identique à celui de 2018.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Convention FREE

Une demande de modification d'installation a été reçue par free.

Il s'agit du branchement situé à côté de la salle des fêtes du Lautaret.

Les élus ne sont pas satisfaits de certains termes de la convention, ils décident de demander une négociation.

Dénomination des rues

Mr Guy Kletty a présenté le travail réalisé en commission (élus et habitants).

Toutes les rues ont été nommées.

Mr Kletty finalisera la présentation sur un plan.

Compte rendu de la commission forêt

Mr Kletty a présenté le travail prévu par Mr Constant, garde ONF sur notre commune.